

Assemblée communale ordinaire du 8 juillet 2021, à 20h00,
à la Maison des Œuvres, Lajoux

Convoquée par le Conseil communal et publiée dans le Journal officiel no 22 du jeudi 17 juin 2021.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 28 janvier 2021
2. Discuter et approuver les comptes 2020 ; approuver les dépassements budgétaires
3. Discuter et voter le droit de cité des personnes suivantes :
 - Madame Isabelle Verdot Rouvroy
 - Monsieur Eric Rouvroy
 - Monsieur Youssef Badie
4. Discuter et voter le règlement du statut du personnel
5. Discuter et voter la modification du règlement d'organisation et d'administration
6. Nomination d'un membre à la Commission d'école du Cercle scolaire de La Courtine
7. Divers et imprévus

Président : Jean-Paul Farine
Secrétaires : Jean-René Brahier et Céline Michel
Scrutateurs (trices) : Jeannine Gogniat et Guillaume Schaller
Nbre de participants : 29

Le président Jean-Paul Farine ouvre l'assemblée et donne connaissance de l'ordre du jour. Il demande si des modifications sont à apporter à l'ordre du jour de ce soir. Cette possibilité n'est pas sollicitée.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 28 janvier 2021

Comme le veut l'article 27 alinéa 2 du règlement d'organisation, le PV est déposé publiquement dès sa rédaction par le secrétaire communal. Celui-ci informe l'Assemblée qu'aucune demande de correction écrite n'a été faite dans le délai légal. Il demande à l'Assemblée si des modifications sont à apporter à ce PV. Aucune demande de modification n'est demandée. Ce PV est accepté avec remerciements à son auteure.

2. Discuter et approuver les comptes 2020 ; approuver les dépassements budgétaires

Le Maire rapporte au nom du Conseil communal. Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Il fait un bref résumé des comptes en expliquant que pour 2020, il y a une baisse des rentrées fiscales. Il souligne qu'établir un budget pour le compte qui concerne les impôts, est quelque chose de délicat. Il constate que c'est un compte qui fluctue selon les corrections de taxation des personnes physiques et morales.

Après ces informations, Jean-René Brahier, Caissier communal prend la parole et demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Il commence sa présentation en informant que ce sont les derniers comptes qu'il présente avant son départ à la retraite en septembre prochain. Il aurait souhaité que les résultats soient meilleurs, mais il faut faire avec.

Il présente les comptes chapitre par chapitre en développant certaines rubriques, en particulier les dépassements budgétaires afin de clarifier la situation des dépenses excédentaires durant l'année 2020.

Chapitre 0 – Administration générale

Dans ce chapitre, il y a très peu de dépassement par rapport au budget.

Le Caissier communal précise que la mise en place du logiciel pour le MCH2 et la formation y relative se monte à d'environ Fr. 26'000.-.

Chapitre 1 – Ordre et sécurité publics – défense

Le Caissier communal explique que le géomètre officiel, qui n'a pas été renommé, a dû remettre à jour les données cadastrales pour les Franches-Montagnes. Cette mise à jour exceptionnelle s'élève à Fr. 7'549.75, soit supérieur au chiffre du budget.

Jean-René Brahier indique que suite à l'incendie du restaurant « La Chevauchée », la commune a fait une demande d'indemnisation auprès du canton qui a été refusée.

Chapitre 2 – Formation

Degré primaire - Cercle scolaire

Les frais d'école par commune se montent à Fr. 114'960.25 pour Lajoux, Fr. 85'700.25 pour Les Genevez, Fr. 10'451.25 pour Rebévelier et Fr. 2'090.25 pour Tramelan. A noter que le Cercle scolaire de la Courtine ne compte qu'une élève de Tramelan.

Chapitre 3 – Culture, Sports, Loisirs, Eglises

Le Caissier communal précise qu'une personne du village a fait don d'une somme de Fr. 10'000.- pour la Maison des Œuvres en raison du Covid.

Chapitre 7 – Protection de l'environnement, Aménagement du territoire

Pour ce chapitre, il est expliqué que l'action liée au projet 40 ans 40 chênes a occasionné une dépense de Fr. 10'898.00, compensée par une subvention de Fr. 14'000.- par la RCJU.

Le Caissier communal informe que des subventions au logement ont été versées à hauteur de Fr. 30'626.50. Ces dernières représentent tous les cas antérieurs au 31.12.2020.

Chapitre 9 – Finances, Impôts

Le Caissier communal remarque qu'il y a eu beaucoup de mouvements par rapport au budget pour ce chapitre. Une perte estimée à environ Fr. 175'000.- des rentrées fiscales pour les personnes physiques est à noter. Cela provient de la variation d'impôts des années antérieures. Le budget est établi sur des montants estimés mais ne reflète pas toujours la somme que la commune recevra.

Jean-René Brahier tient à remercier Valérie Jeannerat qui n'a pas compté son temps pour mettre en place ces comptes, même lors de périodes de stress dues à l'amoncellement de la charge de travail. Il remercie également Sylvain Hulmann pour sa disponibilité.

Un citoyen souhaite obtenir des précisions sur le compte n° 22 qui concerne les écoles spécialisées. Il lui est donné comme exemple la Fondation Pérène qui est un centre pédagogique spécialisé pour les enfants ayants des difficultés. Le Caissier communal lui explique que ce montant se rapporte à une répartition cantonale. C'est une solidarité entre toutes les communes.

Un citoyen demande si à Lajoux il y a autant de personnes qui sont à l'aide sociale au vu du montant énoncé. Le Caissier communal explique que, tout comme pour les écoles spécialisées, les communes paient pour l'aide sociale. Ce montant est réparti selon le nombre d'habitants. Le citoyen le remercie pour ses explications.

François Brahier-Jeckelmann prend la parole et passe à la lecture du rapport de l'entreprise Figema SA, fiduciaire responsable de la vérification des comptes.

En conclusion, la vérification des comptes n'a révélé aucune anomalie majeure. Les soldes correspondent. Les comptes sont conformes et il est souligné la disponibilité du personnel communal lors de la vérification. La fiduciaire Figema SA recommande l'approbation des comptes 2020 par l'Assemblée.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée communale accepte le compte de fonctionnement 2020 ainsi que tous les dépassements budgétaires présentés et discutés, qui bouclent avec Fr. 3'494'550.84 de charges et Fr. 3'324'946.13 de produits. L'excédent de charge se monte à Fr. 169'604.71.

Le compte d'investissements est également accepté à l'unanimité. Il boucle pour l'année 2020 avec un investissement brut de Fr. 611'053.91 et des subventions et autres participations de tiers reçues pour Fr. 47'972.93 soit une charge nette de Fr. 563'080.98.

3. Discuter et voter le droit de cité des personnes suivantes :

Judith Fricke-Pallaoro explique que la commune a reçu trois demandes de droits de cité.

Elle demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Les trois personnes concernées par le droit de cité étant dans la salle, le président des assemblées, Jean-Paul Farine, lit l'article 25 de la LCom et les invite à sortir le temps de la présentation de leur dossier et du vote.

Un citoyen demande en quoi consiste le droit de cité et pourquoi l'Assemblée doit se prononcer. Il lui est expliqué par Christian Frund, Conseiller communal, que l'Assemblée peut accepter ou refuser une demande de droit de cité. Le droit de cité permet à une personne d'origine étrangère de devenir citoyen/citoyenne Suisse et lui permet de voter au niveau fédéral. Le citoyen le remercie pour ses explications.

Judith Fricke-Pallaoro poursuit et explique que pour les trois demandes, le canton a déjà donné un préavis favorable.

La 1^{ère} demande concerne Madame Isabelle Verdot-Rouvroy.

Judith Fricke-Pallaoro présente son parcours professionnel et privé et indique que Madame Rouvroy est habitante de Lajoux depuis 2009. Judith Fricke-Pallaoro propose au nom du Conseil communal d'accepter ce droit de cité.

Le président demande s'il y a des oppositions à accepter le droit de cité de Madame Isabelle Verdot-Rouvroy. Aucune opposition n'est formulée, le droit de cité est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

La 2^{ème} demande concerne Monsieur Eric Rouvroy.

Judith Fricke-Pallaoro présente son parcours professionnel et privé et indique que Monsieur Rouvroy est habitant de Lajoux depuis 2009. Judith Fricke-Pallaoro propose au nom du Conseil communal d'accepter ce droit de cité.

Le président demande s'il y a des oppositions d'accepter le droit de cité de Monsieur Eric Rouvroy. Aucune opposition n'est formulée, le droit de cité est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

La 3^{ème} demande concerne Monsieur Youssef Badie.

Judith Fricke-Pallaoro présente son parcours professionnel et privé et indique que Monsieur Badie est habitant de Lajoux depuis 2015. Judith Fricke-Pallaoro propose au nom du Conseil communal d'accepter ce droit de cité.

Le président demande s'il y a des oppositions d'accepter le droit de cité de Monsieur Youssef Badie. Aucune opposition n'est formulée, le droit de cité est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

4. Discuter et voter le règlement du statut du personnel

Aurélie Juillerat explique que la commune doit être soumise à un règlement sur le statut du personnel. Elle indique que c'est une directive du Délégué aux affaires communales.

A ce jour, la Commune de Lajoux ne dispose d'aucun règlement de ce type.

Elle demande l'entrée en matière qui n'est pas contestée.

Ce règlement a été établi en collaboration entre la Commune de Lajoux et des Genevez. Ce règlement a déjà été accepté aux Genevez lors d'une précédente Assemblée.

Il est établi selon les bases légales de la Loi sur le personnel de l'Etat et le Code des obligations. Celui-ci est consultable publiquement vingt jours avant l'Assemblée ainsi que vingt jours après. Aurélie Juillerat demande d'accepter au nom du Conseil communal ces statuts.

Le président des assemblées demande s'il y a des remarques, contestation par rapport au règlement. La parole n'étant plus demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal, ce règlement est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

5. Discuter et voter la modification du règlement d'organisation et d'administration

Christian Frund, rapporteur, informe que ce règlement dans l'ensemble ne change pas et reste conforme à la législation cantonale.

Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Christian Frund présente les articles qui ont reçu une modification :

Titre : Eligibilité

Article 30 ³ *Comme membre des commissions communales, les Suisses, âgés de 16 ans au moins et les étrangers ayant l'exercice des droits civils et politiques.*

Titre : Attribution particulière

Article 39

²³ *Le Conseil communal a notamment les attributions suivantes :*

d) Les représentants de la commune au Conseil de Fondation du home (deux membres)

e) Les représentants de la commune au Comité de gestion de la MDO (PPE – Commune, Paroisse).

Titre : Organe de vérification

Article 55

¹ *La vérification des comptes communaux est effectuée chaque année par une société fiduciaire désignée par le Conseil communal.*

² *La fiduciaire examine tous les comptes de la commune, les papiers-valeurs et l'état de la caisse et communique, par écrit, au Conseil communal à l'intention de l'Assemblée communale, le résultat de son examen. Les pièces justificatives et tous les dossiers qui se rapportent à la comptabilité doivent être mis à sa disposition. Elle procédera au moins une fois par année sans avertissement préalable à une révision de la caisse et des papiers-valeurs.*

Titre : Secrétaire communal

Anciennement article 59 ⁴ *Le Secrétaire communal fourni un cautionnement de Fr.10'000.-.*

Ce point est supprimé et est remplacé par l'article 8 qui stipule : ¹*Les employés communaux, les autres personnes liées à la commune par un rapport de service, ainsi que les membres des autorités et des commissions spéciales répondent envers la commune des dommages qu'ils lui causent (art. 36 LCom).*

Christian Frund demande d'accepter au nom du Conseil communal, la modification du règlement.

Le président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée. Sans avis contraire, la modification est acceptée tacitement.

Un amendement est demandé par le Secrétaire communal pour l'article 40 :

Titre : Dépenses imprévues

Pour des dépenses imprévues du compte administratif, le Conseil communal peut autoriser des crédits supplémentaires pour un montant total de Fr. 20'000.- par exercice comptable.

Le Délégué aux affaires communales suggère de passer ce montant à Fr. 50'000.-. Un citoyen demande ce qui change si ce montant est accepté. Le Secrétaire communal l'informe que ceci permet au Conseil communal de contracter un crédit de Fr 50'000.- par exercice comptable. Le citoyen le remercie pour ses explications.

Jean-Paul Farine demande à l'Assemblée si celle-ci accepte l'amendement. Sans avis contraire, l'amendement est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

6. Nomination d'un membre à la Commission d'école du Cercle scolaire de La Courtine

Aurélie Juillerat informe l'Assemblée de la démission de Coralie Cattin à la Commission d'école du Cercle scolaire de la Courtine et explique qu'une personne s'est proposée pour la remplacer.

Aurélie Juillerat demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Le poste vacant revient à la Commune de Lajoux. Nicolas Gafner s'est proposé en indiquant qu'il était motivé et prêt à s'engager comme membre de la commission.

Le président, Jean-Paul Farine, demande s'il y a des questions, oppositions ou remarques par rapport à cette nomination.

Aucune question, opposition ou remarque n'est formulée. La nomination de Nicolas Gafner est acceptée à l'unanimité par l'Assemblée.

7. Divers et imprévus

Un citoyen propose d'installer des toilettes publiques à l'église.

La commune pourrait participer financièrement avec la Paroisse à leurs rénovations. Les WC seraient accessibles depuis l'intérieur et l'extérieur de l'église.

Durant les heures d'ouverture du restaurant « Le Bistrot », les toilettes y sont accessibles mais cela n'a pas toujours été le cas, en l'occurrence pendant la période où celui-ci était en construction. Le problème s'est posé lors des deux jours de foire par exemple. Une citoyenne dit qu'en tant que femme et maman, c'est une bonne idée d'avoir des toilettes publiques dans le village.

Jean-Paul Farine signale que des toilettes publiques dans une église n'est peut-être pas le lieu le plus approprié, ceci à cause d'un risque de déprédation à proximité du cimetière.

Le Conseil communal prend note de la proposition du citoyen et en discutera lors d'une prochaine séance hebdomadaire.

Un citoyen explique qu'il a remarqué que les conteneurs Molok sont loin d'être remplis à leur pleine capacité. Il se demande s'il ne serait pas mieux de les faire vider une fois tous les dix jours au lieu d'une fois par semaine, pour faire une économie.

Un citoyen constate qu'à la suite de l'entrée de Moutier dans le Canton du Jura, il aurait été bien de poser dans le village un drapeau « Bienvenue Moutier ». Le Maire explique qu'un drapeau de Moutier et du Jura ont été mis devant la façade de la Maison des Œuvres pour marquer l'événement.

Le Maire revient sur la proposition du citoyen concernant le ramassage des déchets, il explique que le ramassage se fait sous forme de circuit. Un programme de ramassage est instauré pour les communes, de ce fait l'organisation ne sera pas changée pour le moment.

Le Maire informe qu'une assemblée extraordinaire aura lieu en septembre prochain. Cette assemblée sera la dernière de Jean-René Brahier, Secrétaire et Caissier communal, qui prendra sa retraite peu après. Le Maire tient à le remercier pour les trente années passées au service de la population, où son humanité et son engagement ont été beaucoup appréciés.

Le poste de Caissier communal reviendra à Sylvain Hulmann qui débutera sa fonction le 1^{er} octobre 2021. Le poste de Secrétaire communale est confié à Céline Michel, déjà en fonction actuellement en tant que secrétaire adjointe.

Le Maire donne des nouvelles concernant la SNEP. Les travaux avancent malgré un léger retard. Trois demandes d'aides financières sont en cours auprès de différentes fondations. Les prochaines soumissions sont prévues pour le 23 août 2021.

Un projet d'UAPE est en bonne voie entre la Commune de Lajoux et des Genevez. Cette structure permettra d'accueillir environ trente enfants. La Commune des Genevez sera porteuse du projet.

La parole n'étant plus demandée, Jean-Paul Farine lève l'assemblée, il est 21h55.

Le président :

Jean-Paul Farine

Le secrétaire communal :

Jean-René Brahier

PV rédigé par la

secrétaire communale adjointe

Céline Michel